



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II  
À S.E. M. SELCUK KORKUD, NOUVEL AMBASSADEUR  
DE TURQUIE PRÈS LE SAINT-SIÈGE\***

*Lundi, 13 juin 1988*

*Monsieur l'Ambassadeur,*

En ces premiers moments de la haute mission que Monsieur le Président de la République de Turquie vient de vous confier auprès du Saint-Siège, je suis heureux de vous recevoir. Le contenu de votre adresse témoigne des sentiments nobles dans lesquels vous vous disposez à remplir vos fonctions. Je vous remercie vivement de vos paroles, et je vous saurais gré d'exprimer à Son Excellence Monsieur Kenan Evren ma cordiale gratitude pour les salutations et les vœux qu'il vous a confié le soin de me transmettre.

En vous accueillant, Excellence, comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire accrédité auprès du Saint-Siège, je souhaite de tout cœur que votre mission, à la suite de vos distingués prédécesseurs, contribue non seulement au maintien des bonnes relations auxquelles vous faisiez allusion tout à l'heure entre le Siège Apostolique de Rome et votre Gouvernement, mais qu'elle apporte une pierre nouvelle et de qualité à l'édifice jamais achevé de ces relations bilatérales. Nous savons tous que l'art diplomatique, pour être capable de promouvoir le bien général et particulier des populations concernées, exige la recherche permanente de la vérité, la loyauté et la continuité du dialogue, afin d'aboutir à l'amélioration de situations toujours perfectibles, a fortiori à la dissipation de malentendus voire au règlement de situations conflictuelles. Tout diplomate, quelle que soit la tradition religieuse et culturelle dont il se réclame ne peut être qu'un homme de dialogue, d'espérance et de paix. Il œuvre essentiellement pour la paix, précieuse et fragile, indispensable au bonheur de tout homme et de toute nation.

A l'instant, j'éprouvais une réelle satisfaction en vous entendant souligner combien votre Gouvernement et votre Nation demeureraient attachés aux valeurs humaines de tolérance et de

respect, qui excluent toute discrimination raciale ou religieuse. Vous mettiez également en relief les efforts de votre pays pour coopérer à la sécurité du monde, souvent compromise par les conflits et les méthodes de terreur que nous condamnons. Cette coopération est également orientée vers les peuples les plus démunis. Et vous aviez l'obligeance, Monsieur l'Ambassadeur, de reconnaître, pour vous en réjouir, que le Saint-Siège et son premier Responsable déploient une activité considérable et désintéressée afin de défendre et de promouvoir les droits de l'homme, la justice, la morale, la paix internationale. J'ai été sensible à votre témoignage, d'autant plus que j'ai la certitude que Votre Excellence continuera Elle-même avec ardeur et discrétion sa mission de paix dans tous les domaines où ses interventions diplomatiques s'avéreront utiles et même nécessaires.

Permettez-moi, Monsieur l'Ambassadeur, d'évoquer un domaine qui me tient spécialement à cœur, et dont j'entretiens fréquemment les diplomates accrédités auprès du Saint-Siège: je veux dire la liberté religieuse. Car le respect de cette liberté est un des fondements importants de la paix. Le 1er janvier dernier, à l'occasion de la traditionnelle Journée de la Paix instaurée par le Pape Paul VI, j'ai voulu en faire le thème d'un Message destiné à tous les Responsables de Gouvernement. En effet, lorsque l'on considère les événements qui se déroulent dans le monde, on doit constater que, quarante ans après la Déclaration universelle des Droits de l'homme, des millions de personnes, en de nombreuses régions de l'univers, subissent les conséquences de législations répressives, parfois de persécutions, plus souvent de pratiques subtiles de discrimination. Cet état de choses constitue une lourde hypothèque pour la paix. Certes, dans votre pays, les catholiques sont tout à fait minoritaires. Précisément, Monsieur l'Ambassadeur, votre Gouvernement, constatant que ces minorités chrétiennes se soumettent aux lois légitimes de votre Nation, s'honore et s'honorera toujours en assurant leur liberté religieuse. Ces catholiques de différents rites sont heureux de vivre sur votre sol dans la mesure où ils disposent de lieux et de locaux suffisants pour approfondir et célébrer la foi qu'ils ont reçue et qu'ils ont le droit sacré de transmettre à leurs enfants. Tout Etat, et plus encore lorsqu'il a pris l'initiative de nouer des relations diplomatiques avec le Siège Apostolique de Rome, se distingue hautement en montrant une claire attitude d'équité à l'égard des croyants qui ont légitimement fait le choix de leur religion. J'ai confiance, Monsieur l'Ambassadeur, que votre mission apportera, pour sa part, aux communautés mentionnées le bonheur de vivre en paix sur une terre dont l'accueil en 1979 est gravé dans ma mémoire, sur une terre que le Pape Paul VI a également visitée et où le Pape Jean XXIII a déployé son zèle et sa bonté alors qu'il était Délégué Apostolique à Ankara.

En vous remerciant de nouveau pour vos paroles pleines de déférence et d'espérance, je vous souhaite, Excellence, de connaître de nombreuses satisfactions morales et spirituelles tout au long de votre haute mission auprès du Saint-Siège. Est-il nécessaire d'ajouter, Monsieur l'Ambassadeur, que l'accueil, la compréhension et le soutien que vous attendez légitimement du Siège Apostolique vous seront toujours assurés? Veuillez avoir l'obligeance d'exprimer cette même assurance à Monsieur le Président de la République de Turquie, Son Excellence Monsieur Kenan Evren, avec l'hommage de ma très haute considération et de mes souhaits de prospérité et

de paix pour toute la Nation turque. Sur votre personne et sur votre mission, comme sur les personnes qui vous sont chères, j'invoque la lumière, la force et la protection du Dieu Tout-Puissant.

---

\*AAS 80 (1988), p. 1782-1784.

*Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, vol.XI, 2 pp. 2013-2015.

*L'Attività della Santa Sede* 1988 pp. 507-509.

*L'Osservatore Romano* 14.6.1988 p.13.

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n.30 p.4.

© Copyright 1988 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana